

ASSOCIATION SPORTIVE du Collège « Les Amandiers »

RÈGLEMENT INTÉRIEUR / FORMALITÉS D'INSCRIPTION

1) L'Association Sportive du collège propose aux élèves des activités sportives volontaires tout au long de l'année scolaire (hors vacances scolaires). Les séances d'entraînement ont lieu le lundi soir, le mercredi après-midi et le jeudi soir au Gymnase des Amandiers :

- ▶ **BADMINTON** : Mercredi 14h30/16h00
- ▶ **TENNIS DE TABLE** : Mercredi 13h00/14h30
- ▶ **HANDBALL** : Mercredi 13h00/14h30 : Minimes/Cadets - 14h30/16h00 : Benjamins (es)
- ▶ **VOLLEY BALL** : Lundi et/ou Jeudi 16h50/18h20

Catégories d'âge 2014/2015 : Benjamins : 2002-2003-2004 / Minimes : 2000-2001 / Cadets : 1998-1999

L'inscription à l'AS permet d'accéder à plusieurs activités pour une cotisation unique (le choix d'une « activité principale » devra se faire pour les compétitions).

Les compétitions et les formations de Jeunes Officiels UNSS ont lieu le mercredi, en période scolaire (hors vacances scolaires).

Pour les compétitions programmées certains mercredis, un planning sera remis à chaque participant avec les dates, horaires et lieux, dès que nous en aurons connaissance (prévoir des créneaux horaires de 13h00 à 16h-17h00 ces jours là).

Un affichage est mis à jour au gymnase (tableau de l'AS) ainsi qu'au collège (hall d'entrée) : **les élèves doivent prendre l'habitude de le consulter très régulièrement** car les horaires des bus pour nos déplacements nous sont parfois communiqués tardivement ou modifiés.

2) **Formalités** : Les élèves qui souhaitent s'inscrire doivent fournir un **certificat médical** avec la mention « Apte à la compétition » pour l'activité ou les activités choisies, **l'autorisation parentale** ci-dessous complétée et signée, **le formulaire « Droit à l'image »**, et régler le montant de la **cotisation**.

Les élèves inscrits s'engagent à suivre régulièrement toutes les séances prévues et à fournir un mot signé des parents en cas d'absence. La liste des élèves absents sera communiquée à la vie scolaire.

3) Les élèves, membres actifs de l'Association Sportive, versent une cotisation dans laquelle est inclus le prix de la licence UNSS, l'assurance MAIF et les frais de déplacements en compétition.

4) **Montant de la cotisation** : 30 € pour l'année scolaire (20 € pour ceux qui s'inscrivent à partir du mois de mars) + **Tee-shirt de l'Association Sportive** : 13 € (Obligatoire pour les compétitions).
(Chèque à établir à l'ordre de « Association Sportive du Collège Les Amandiers »)

5) **Créneaux du mercredi de 13h00 et 14h30:**

- Les élèves inscrits à l'AS ne pouvant rentrer chez eux le mercredi pour déjeuner doivent se procurer **un pique-nique et pourront le manger entre 12h30 et 13h00 dans le hall du collège ou la cour de récréation**, sous la surveillance d'un assistant d'éducation.

Ils s'engagent alors à respecter les lieux et donc ramasser tout emballage, toute nourriture ou boisson, afin de laisser la cour et le hall propres.

A 13h00, les professeurs d'EPS les prendront en charge et les accompagneront jusqu'au gymnase.

NB : Les élèves se rendant à vélo au collège, devront alors récupérer celui-ci au garage à vélo du collège, traverser la cour (vélo à la main) et l'attacher devant la loge du gardien du gymnase (côté tennis couverts).

Attention : L'établissement ferme ses portes à 13h00 et après cet horaire, les vélos ne pourront pas être récupérés au collège.

- Les élèves inscrits à l'AS déjeunant à l'extérieur ou arrivant à 14h30 doivent se rendre **directement** au gymnase.

Créneaux du lundi et du jeudi de 16h50:

- Les élèves arrivant du collège seront pris en charge par le professeur d'EPS à 16h50 et accompagnés jusqu'au gymnase.

NB : Les élèves se rendant à vélo au collège, devront alors récupérer celui-ci au garage à vélo du collège, traverser la cour (vélo à la main) et l'attacher devant la loge du gardien du gymnase (côté tennis couverts).

Attention : L'établissement ferme ses portes à 16h50 et après cet horaire, les vélos ne pourront pas être récupérés au collège.

- **Les élèves arrivant de l'extérieur du collège** devront se rendre **directement** au gymnase.

6) **L'accès au gymnase** : L'accès au gymnase n'est autorisé qu'en la présence des professeurs d'EPS. L'utilisation des trottinettes et rollers est interdite dans les couloirs et dans le gymnase.

7) **La tenue** : Les licenciés doivent venir avec une tenue sportive adaptée à leur pratique. Tout comme pour les cours d'EPS, les chaussures doivent être adaptées à la pratique sportive, être propres et sèches dans un sac.

8) **Le comportement** : toute inscription à l'AS correspond à une **démarche volontaire** de pratiquer une activité sportive au sein d'un club, dans un **bon état d'esprit et ce, régulièrement**. A ce titre, **tout écart de conduite pourra être sanctionné, allant de l'exclusion temporaire à l'exclusion définitive de l'AS** (sans remboursement de cotisation).

A la fin de leur entraînement, les élèves quitteront le gymnase et l'enceinte de celui-ci, et rentreront à leur domicile par leurs propres moyens.

L'inscription à l'AS vaut acceptation et respect du présent règlement intérieur.

La Présidente

Les Professeurs d'EPS

Mme. MALNAR

ASSOCIATION SPORTIVE : Autorisation Parentale 2014/2015

Je soussigné(e) Père / Mère / Tuteur de l'élève :

NOM / Prénom : **Né(e) le** :

Classe : l'autorise à faire partie de l'Association Sportive du Collège « Les Amandiers » pour l'année scolaire 2014/2015.

Celui-ci s'engage à respecter le règlement intérieur dont il a pris connaissance.

Ci-joint un chèque de : € et un certificat médical (avec mention « apte à la compétition ») l'autorisant à pratiquer le ou les sports suivants : *Si plusieurs activités, notez 1 pour l'activité « principale »*

Badminton **Handball** **Tennis de Table** **Volley Ball**

+ Chèque (à l'ordre de AS du collège Les Amandiers)

+ Formulaire « Droit à l'image »

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Association Sportive.

J'accepte que les responsables de l'AS autorisent en mon nom une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité. (*Rayer en cas de refus*)

J'ai bien noté que toute absence sera saisie sur PRONOTE.

N° de téléphone où nous pouvons joindre les parents - le mercredi après-midi :

Indispensable !

- le lundi, le jeudi soir :

Fait à Carrières Sur Seine le :

Signature des parents :